



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/04/17/3-1

portant sur

**AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIÈRE D'URBANISME :**

**Projet de la ligne n°4 du Tramway -**

**Dossier d'enquête publique préalable à une DUP**

**valant Mise en Compatibilité du PLUm**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 17 avril 2023*

## PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'État – **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - chargée de mission tutelle consulaire au sein du pôle 3EC, et Monsieur Guillaume VEYRET - Adjoint du chef du service économique de l'État en région– tous deux représentants de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités PACA**

Monsieur M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**51 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**



Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, , EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion,  
**Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel,  
**Conseillers Techniques**

## DEPORT

---

Madame MARTINON Martine, **Membre Élu Titulaire.**

## EXCUSÉS

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, NICOLETTI Pascal, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs ALEMANNIO Pierre, KLEINKLAUS Christophe, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, MANSI Théo, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, Messieurs, DUPHIL Thierry, LEROY Anne, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames, Messieurs, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Messieurs, LAGRANGE Eric, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



## VUS :

- ▶ Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 13 mars 2023.

## CONSIDÉRANT

- ✚ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- ✚ Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ✚ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- ✚ Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale pour chacun des avis présentés ci-dessous, lors de sa séances du 13 mars 2023.

## **LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'ADOPTER** l'Avis précisé dans le tableau ci-après :



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
<b>PLU métropolitain</b> (Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var)  Février 2023	<b>Projet de la ligne n°4 du Tramway - Dossier d'enquête publique préalable à une DUP valant Mise en Compatibilité du PLUm</b>  <b>Intérêts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Le projet traverse 3 communes (Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer).</li><li>Il dessert les pôles économiques majeurs, tels que Cap3000/Grand Arénas entre la rive Est et Ouest du Var.</li><li>Il prévoit la création de 4 parkings relais (Gare de Saint-Laurent, Val Fleuri, Hippodrome, Parc des sports).</li></ul> <b>Mise en compatibilité prévue :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Modification d'un Espace Boisé Classé à Cagnes-sur-Mer.</li><li>Mise à jour des Emplacements réservés (ER).</li><li>Modification de l'Orientation d'Aménagement et Programmation Vespins (OAP).</li></ul> <b>La CCI recommande</b> un renforcement de l'offre de Transport en commun entre l'arrêt Maréchal Juin et l'avenue des Alpes proche de Polygone Riviera.	<b>Avis favorable avec une recommandation</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63** **Nombre de départs : 1**  
**Nombre de participants au vote : 51 (quorum : 32, atteint)**  
**Nombre de votes exprimés : 44**

**Abstention : 7 Contre : 0 Pour : 44**

Nice, le 17 avril 2023

Le Secrétaire

  
Anne LECHACZYNSKI



Le Président

  
Jean-Pierre SAVARINO